

NÉGOCIATION COMPTE ÉPARGNE TEMPS, TÉLÉTRAVAIL & TRAVAIL À DISTANCE

CE QUE NOUS AVONS OBTENU !








COMPTE ÉPARGNE TEMPS



	Accord actuel du 25/06/2020	Demandes CFDT pour le nouvel accord	Position de la Direction	Projet définitif	Demandes CFDT intégrées
ALIMENTATION EN JOURS	<ul style="list-style-type: none"> • 7 jours/ an pour les moins de 55 ans • 10 jours/an pour les plus de 55 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 jours/an : moins de 53 ans • 10 jours/an : 53 à 57 ans • 12 jours/an, majorés le cas échéant des jours d'ancienneté : à partir de 58 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 jours /an pour les moins de 53 ans • 10 jours/an à partir de 53 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 jours/an : moins de 53 ans • 10 jours/an : 53 à 57 ans • 12 jours/an, majorés le cas échéant des jours d'ancienneté : à partir de 58 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ OUI ✓ OUI ✓ OUI
ALIMENTATION EN NUMÉRAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 55 ans et dans le cadre d'une cessation d'activité anticipée, possibilité d'affecter jusqu'à 75% de la part variable et 75 % du 13ème mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 53 ans possibilité d'affecter 100% de la part variable et du 13ème mois ainsi que 100% d'une prime exceptionnelle (MSI) • Abondement de 15% avec un maximum de 10 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 53 ans possibilité d'affecter 75% de la part variable et du 13ème mois. • Abondement de 10% avec un maximum 10 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 53 ans possibilité d'affecter 100% de la part variable et du 13ème mois ainsi que 100% d'une prime exceptionnelle (MSI). • Abondement de 15% avec un maximum de 10 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ OUI ✓ OUI
PLAFOND DES DROITS CONSTITUÉS DANS LE CET	<ul style="list-style-type: none"> • 100 jours pour tous les salariés • A partir de 55 ans pour départ anticipé 200 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 jours pour tous les salariés et 300 jours à partir de 53 ans • 300 jours en vue d'un départ anticipé à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • 150 jours pour tous les salariés • 250 jours en vue d'un départ anticipé à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 jours pour tous les salariés et 300 jours à partir de 53 ans • 300 jours en vue d'un départ anticipé à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ OUI ✓ OUI





TÉLÉ-TRAVAIL SIÈGE ET SEINERGY

	Accord actuel du 25/06/2020	Demandes CFDT pour le nouvel accord	Position de la Direction	Projet définitif	Demandes CFDT intégrées
ÉLIGIBILITÉ DU SALARIÉ ATHOS ET SEINERGY	<ul style="list-style-type: none"> Être en CDI Ancienneté min de 6 mois Temps plein ou temps partiel à 70% min 	<ul style="list-style-type: none"> Être en CDD et CDI Temps plein ou temps partiel à 60% min 	<ul style="list-style-type: none"> Être en CDI Temps plein ou temps partiel à 70% min 	<ul style="list-style-type: none"> Être en CDD et CDI Temps plein ou temps partiel à 60% min 	 OUI  OUI
RYTHME DE TÉLÉTRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> 1 jour de télétravail fixe ou flottant par semaine 1 forfait de 20 jours maximum Être présent au moins 3 jours/ semaine sur son lieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> 8 jours fixes par mois (2 jours par semaine) ou 4 jours fixes par mois et un forfait mensuel de 4 jours (2 jours par semaine) Être présent au moins 2 jours / semaine sur son lieu de travail habituel 	<ul style="list-style-type: none"> Annulation des jours fixes Crédit forfaitaire mensuel de 6 jours non reportables Être présent au moins 2 jours / semaine sur son lieu de travail habituel 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de jours fixes Crédit forfaitaire mensuel de 6 jours non reportables Être présent au moins 2 jours / semaine sur son lieu de travail habituel 	 NON  NON  OUI

TÉLÉTRAVAIL À LA BDD

TEST DE TÉLÉTRAVAIL POUR RÉSEAU BDD	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du Télétravail pour le réseau BDD 	<ul style="list-style-type: none"> Test de Télétravail pour le réseau BDD 	<ul style="list-style-type: none"> Test de télétravail pour le réseau BDD fin 2022 	 NON
--	--	--	---	--	---

TRAVAIL À DISTANCE

ÉLIGIBILITÉ DES SALARIÉ(E)S D'ATHOS ET SEINERGY	<ul style="list-style-type: none"> Accord initial du 23 mars 2018 prorogé à 2 reprises jusqu'au 30 /09/2022 	<ul style="list-style-type: none"> Demande CFDT 2 jours par semaine ou 1 jour TAD + 1 forfait mensuel de 4 jours Demande de création de site distant à Meaux (77) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 jours de TAD par semaine ou 1 jours de TAD par semaine + forfait mensuel de 3 jours TLT Pas de site sur Meaux 	<ul style="list-style-type: none"> 2 jours de TAD par semaine ou 1 jours de TAD par semaine + forfait mensuel de 3 jours TLT Création du site de Meaux (77) de 18 places 	 OUI PARTIELLEMENT  OUI
--	--	--	--	--	--

